



Conseil Français des Confréries

Reconnaissance des Confréries comme Patrimoine Immatériel de l'Humanité par l'UNESCO

L'UNESCO vient de reconnaître le repas gastronomique des Français en tant que patrimoine immatériel de l'Humanité

Les confréries figurent sur le dossier que le gouvernement français a déposé et de ce fait sont reconnues patrimoine immatériel de l'Humanité.

La dernière étape a été pour la Présidente du Conseil Français des Confréries et du Secrétaire Général de rencontrer le directeur de la mission française du patrimoine et des cultures alimentaires Pierre Sanner et sa collaboratrice Annick Vin.

Nous avons à cet entretien pu constater que nous étions bien dans le dossier de présentation à l'UNESCO.

C'était l'aboutissement d'un long travail et le couronnement a été hier avec l'annonce de l'UNESCO.

Il ne faut pas oublier que nous oeuvrons depuis quinze ans pour que les confréries soient reconnues patrimoine immatériel de l'Humanité par l'UNESCO.

En 1995, Francis Bruère, Grand Maître de la Confrérie Val de Claisse, Coussin d'Amour a déposé un premier dossier au nom de la Fédération des Confréries de France. Il a toujours été partie prenante de toutes les interventions.

Lorsque le Conseil est né nous avons déposé un deuxième dossier. Lorsque le Conseil français des Confréries a pris son envol en succédant à la fédération, le secrétaire Général Edmond-Louis Simoneau a déposé un dossier à l'UNESCO avec des copies dans tous les ministères concernés, dans toutes les institutions, à une grande majorité de parlementaires, à toutes les institutions représentatives nationales.

Ce dossier a été suivi pas à pas à l'UNESCO avec l'inertie qui s'accompagne de l'étude des dossiers dans une telle institution par Francis Bruère et Edmond-Louis Simoneau.

Lorsqu'il a été question que la gastronomie française soit reconnue patrimoine immatériel de l'UNESCO, nous sommes intervenus pour lier notre sort à celui de la gastronomie puisque nous sommes un des premiers maillons de la sauvegarde de notre patrimoine gastronomique.

Nous avons été entendu notamment par la sénatrice Madame Catherine Dumas qui a instruit le nouveau dossier et qui l'a ensuite transmis à la mission française du patrimoine et des cultures alimentaires.

C'est Pierre Sanner et ses collaborateurs qui ont alors rédigé le dossier de mille mots pour convaincre l'UNESCO.

La « gastronomie » a été considérée comme domaine concurrentielle et il a fallu changer de nom et c'est devenu le « repas gastronomique des français » avec les mêmes composantes.

De très, très nombreux dossiers ont été distribués pour montrer nos ambitions de sauvegarde de notre patrimoine gastronomique, pour faire valoir que nous défendons nos produits authentiques de nos terroirs.

Nous avons été entendus et maintenant il faut le faire savoir. Et aussi rendre aussi un certain hommage à ceux qui ont œuvrés au sein du Conseil Français des Confréries pour que les confréries soient ainsi reconnues, même si cette reconnaissance n'est qu'un symbole. C'est un symbole fort. Nous sommes reconnus au niveau international et mondial, à nous de nous faire reconnaître au niveau national.

Edmond-Louis Simoneau

Secrétaire Général du Conseil français des Confréries

Argumentaire

**Les confréries défendent tous les produits de terroirs authentiques,
les savoir-faire de nos parents.
Les confréries sont les défenseurs du patrimoine culturel
qu'est la gastronomie française**

Loin d'être un phénomène marginal, les confréries représentent dans leur très grande majorité une partie du patrimoine gastronomique français.

Chaque confrérie s'attache à défendre un produit de terroir, un produit en voie de disparition sinon un produit que l'on retrouve et que l'on remet dans son contexte gastronomique.

Si on pense que les confréries n'ont qu'un rôle festif ou folklorique, on se trompe car derrière des femmes et des hommes il y a la gastronomie et chaque confrérie est une partie de la gastronomie française.

Les confréries sont toujours les oubliées des grands projets car elles sont trop petites pour apporter leur pierre à l'édifice de la gastronomie française.

Le Conseil Français des Confréries a vu le jour, il y a plusieurs années et il rassemble les principales confréries de produits de terroir de France.

Nous nous battons pour que vivent les confréries mais surtout pour que vivent les produits de nos terroirs, des produits authentiques et patrimoniaux de qualité qui bientôt n'auront plus leur place dans le système de distribution économique actuel

Les confréries souhaitent préserver ce patrimoine local de pays, de terroir qui fait que la gastronomie française peut se baser sur une culture locale de produits de qualité et de diversité.

Nous avons simplement demandé à ce que dans le projet d'inscription par l'Unesco d'éléments de la gastronomie française sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, les confréries soient citées comme partenaires, comme éléments de la gastronomie française patrimoine culturel vivant.

Les confréries et la gastronomie, sont des cultures populaires insuffisamment considérées à ce jour.

Nous avons en quatre ans sur fédérer les confréries, leur faire prendre conscience que leur rôle est primordial dans la transmission du patrimoine gastronomique en France comme partout dans le monde ;

Nous lançons des passerelles, nous intervenons avec nos faibles moyens. Nous essayons de favoriser l'expansion des confréries qui se trouvent à la base de la gastronomie car éléments tangibles de la promotion et de la sauvegarde des produits de terroir authentiques et souvent en voie de disparition.

Nous sommes une pièce maîtresse de la gastronomie qui affirment que les pratiques alimentaires partout dans le monde doivent être défendues et transmises aux jeunes générations. Il est en effet essentiel que nous prenions pleinement conscience que les confréries et le patrimoine gastronomique sont un élément majeur de notre culture et de notre patrimoine.

L'art du bien manger et du bien boire est un acte culturel qui nous procure un sentiment d'identité, il nous faut, inlassablement, le répéter notamment en

direction de ceux trop nombreux qui persistent à ne voir dans cette culture populaire qu'un acte trivial sans noblesse.

Mais peut être est-ce là un atout qu'il convient de revendiquer. Après tout, la gastronomie est une culture populaire, elle est une pratique sociale partagée par tous les Français, qui nous réunit bien au-delà des clivages politiques ou sociaux.

Les confréries souvent issues du monde rural défendent les produits et l'identité de nos terroirs.

Nous avons besoin d'une certaine reconnaissance de notre travail pour poursuivre nos actions afin que vive la gastronomie française authentique et sincère.

L'inscription des confréries dans le cadre de notre gastronomie par l'Unesco ne saurait être une fin en soi, elle prendra tout son sens si des actions ambitieuses et des mesures audacieuses sont rapidement mises en œuvre. Des initiatives existent d'ores et déjà qu'il faudra renforcer. Au quotidien, des femmes et des hommes œuvrent pour la reconnaissance de leurs produits et transmettent passionnément leurs savoir-faire à nombre jeunes.

La sensibilisation du plus grand nombre, c'est un but que nous nous sommes fixé.

Nos ambitions sont actuellement de faire connaître les produits de terroirs au travers d'actions nationales et nous oeuvrons pour qu'existe une journée des confréries et de la gastronomie au plan nationale avec une immense manifestation dans notre capitale pour montrer l'action des confréries dans le contexte patrimonial mais aussi économique.

Les confréries ne sont pas que des habits, des couleurs mais des femmes et des hommes qui luttent pour transmettre un patrimoine précieux et en péril

Chacun le sait, ces beaux projets ne se réaliseront pas d'un simple claquement de doigts. Il faudra ici aussi faire preuve d'autant d'opiniâtreté que d'imagination.

Notre action maintenant va vers la réalisation de la Cité de la gastronomie qui va voir le jour à Lyon et dans laquelle les confréries vont avoir leur place

Edmond-Louis Simoneau

Secrétaire Général du Conseil français des Confréries